

Directives provisoires pour les camps de chantier pendant la pandémie de COVID-19



Notions de base sur la COVID-19

La COVID-19 est une maladie provoquée par un coronavirus dont les premiers cas ont été recensés en décembre 2019. Depuis cette date, la maladie s'est rapidement propagée et a infecté plus d'un million de personnes dans le monde. Même si on en apprend plus chaque jour sur ce virus, on pense qu'il se transmet principalement de personne à personne. Cette diffusion se produit lorsqu'une personne infectée expulse des gouttelettes respiratoires chargées de virus en éternuant ou en toussant, ce qui provoque une transmission aux personnes se trouvant à proximité immédiate (à moins de deux mètres).

Chez les personnes infectées par la COVID-19, les symptômes peuvent s'apparenter à ceux de la grippe et présenter une intensité légère, modérée ou grave. Les symptômes les plus fréquemment cités sont les suivants : fièvre, toux, essoufflement et difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent apparaître 2 à 14 jours après l'exposition au virus.

Les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies sous-jacentes (comme le diabète, les maladies pulmonaires ou les cardiopathies) ou encore les personnes immunodéficientes (personnes greffées ou en cours de chimiothérapie) sont plus susceptibles d'être gravement affectées lorsqu'elles sont atteintes de la COVID-19.

Information du personnel et des résidents du camp

Veillez à fournir au personnel et aux résidents du camp des renseignements exacts et à jour à propos de la COVID-19. Assurez-vous également que tout le monde est informé des mesures de prévention et de lutte contre l'infection qui sont mises en œuvre pour réduire les risques de transmission de la maladie dans le camp.

Informez le personnel et les résidents du camp de la marche à suivre s'ils tombent malades. On recommande que les employés s'abstiennent de travailler lorsqu'ils sont malades. On recommande également que les employeurs continuent de rémunérer les employés placés en isolement à titre de mesure de prévention. Cette rémunération devrait être assurée pendant toute la durée de leur isolement. En effet, cela permettra de garantir que toute personne malade signalera ses symptômes et respectera les protocoles d'isolement, deux facteurs essentiels dans la lutte contre la transmission de la COVID-19. Les employeurs ne devraient pas exiger des travailleurs qu'ils remettent un certificat médical lorsqu'ils sont malades ou lorsqu'on leur demande de s'isoler.

Gestion des cas suspects de COVID-19

On peut demander aux personnes qui ressentent des symptômes (fièvre, toux, essoufflement) d'appeler le 811 ou de se reporter à l'[outil d'auto-évaluation en ligne concernant la COVID-19](#). Si le site est doté d'une clinique, on peut aiguiller la personne vers les employés de celle-ci. Vous pouvez consulter les recommandations relatives au dépistage des cas de COVID-19 à la page destinée aux professionnels de la santé du site Yukon.ca (<https://yukon.ca/fr/nouveau-coronavirus-ps>).

Si un membre du personnel ou un résident du camp présente des symptômes de la COVID-19 alors qu'il se trouve dans le camp, veuillez suivre les recommandations suivantes :

- Fournissez à la personne un masque chirurgical (sous réserve de disponibilité) ou des mouchoirs pour qu'il se couvre le nez et la bouche.
- Séparez la personne concernée des autres en la mettant de préférence dans une pièce fermée.
- Orientez la personne vers l'outil d'auto-évaluation en ligne ou la clinique du site, le cas échéant. Vous en saurez alors plus sur la marche à suivre.
- Vous pouvez également lui demander d'appeler le 811.

- Aidez la personne concernée à s'isoler dans le camp, à moins qu'elle se trouve à une distance raisonnable de son domicile et qu'elle soit en mesure de s'y rendre seule avec son propre véhicule. D'autres renseignements importants sont fournis ci-dessous concernant l'auto-isolément.
- Toutes les pièces dans lesquelles la personne concernée a pu se rendre alors qu'elle était symptomatique devraient être nettoyées et désinfectées.

Si des soins médicaux d'urgence sont nécessaires, appelez le 911.

Informez le Centre de lutte contre les maladies transmissibles, au 867-667-8323, en cas de flambée épidémique supposée ou réelle.

On parle de flambée épidémique lorsque deux cas ou plus de fièvre, de toux ou d'essoufflement sont détectés chez les membres du personnel ou les résidents dans une période de 14 jours, avec au moins un cas identifié parmi les résidents du camp. C'est également le cas si la COVID-19 a été diagnostiquée chez n'importe quel membre du personnel ou n'importe quel résident.

Restrictions de voyage

Plus de 160 pays sont touchés par la COVID-19 à l'échelle mondiale, tandis que 12 provinces et territoires ont signalé des cas au Canada. Des restrictions de voyage ont été instaurées pour ralentir l'introduction et la propagation du virus au Canada. On exige de toute personne arrivant au Yukon en provenance de l'étranger (y compris les États-Unis et l'Alaska) ou d'autres provinces ou territoires du Canada qu'elle s'isole pendant 14 jours et qu'elle surveille chez elle toute apparition de symptômes.

Au vu du caractère éloigné des camps miniers au Yukon, l'introduction de la COVID-19 dans une petite collectivité proche ferait peser un fardeau considérable sur les habitants, les petits hôpitaux et les postes de soins infirmiers. **C'est pour cette raison que toute personne travaillant dans un tel camp et ayant voyagé en dehors du Yukon devra suivre cette règle des 14 jours d'auto-isolément avant de revenir dans le camp.**

Qu'est-ce que l'auto-isolément?

L'auto-isolément implique de rester chez soi en évitant tout contact avec les autres pour prévenir la propagation d'une maladie dans son foyer ou sa collectivité. C'est un moyen très utile pour éviter la propagation du virus. La COVID-19 est une maladie pour laquelle il n'existe aucun vaccin et aucun traitement. Si, dans la société, beaucoup de gens sont infectés, cette maladie est susceptible d'entraîner une surcharge du système santé. C'est pourquoi, même si une personne peut n'être atteinte que d'une forme bénigne de la maladie, elle peut avoir des conséquences énormes en infectant d'autres personnes.

Plusieurs raisons font qu'une personne peut être placée en auto-isolément : elle a développé les symptômes de la COVID-19; elle a été en contact avec une personne chez laquelle on a diagnostiqué la COVID-19; ou elle est récemment revenue d'une région comptant de nombreux cas de COVID-19. Pour cette maladie, la période d'isolement dure 14 jours, soit la période d'incubation maximale du virus. La période d'incubation représente la durée qui s'écoule entre l'infection et l'apparition des symptômes.

Accompagnement et conseils pour les résidents des camps en auto-isolement

Des fonctionnaires ou des professionnels de santé peuvent demander à des personnes de s'isoler. Il peut être demandé aux travailleurs de s'isoler chez eux (s'ils vivent dans le territoire) ou dans un établissement désigné. Les recommandations et les mesures suivantes doivent être respectées lorsqu'une personne se trouve en auto-isolement :

Limitation des contacts avec les autres

- Ne quittez pas votre zone d'isolement sauf en cas de nécessité absolue, par exemple si vous avez besoin de soins médicaux.
- N'allez pas travailler, ne vous rendez pas dans des lieux publics et n'utilisez pas les transports en commun.
- Si possible, faites en sorte que quelqu'un dépose vos courses et provisions devant votre porte.
- Si vous devez entrer en contact avec d'autres personnes, vous devez vous tenir à au moins deux mètres de ces personnes, faire en sorte d'abrèger l'interaction et porter un masque, selon les conseils du personnel médical.
- Si vous vous isolez chez vous, restez dans une pièce que ne fréquentent pas les autres personnes de votre foyer et, si possible, utilisez des toilettes séparées. Ne partagez pas vos ustensiles, verres, assiettes et objets personnels.
- Si vous vous isolez dans un établissement désigné, vous devez disposer d'une chambre individuelle et rester dans l'établissement, à moins que vous n'ayez besoin d'un niveau de soins plus élevé.
- Si des cas sont confirmés ou présumés dans votre camp, veuillez ne pas leur demander de quitter le camp sans avoir mis en place un plan leur permettant de s'isoler en toute sécurité.

Lavage des mains et hygiène respiratoire

Ces mesures permettent de prévenir ou de réduire la propagation de la COVID-19 et d'autres maladies. **Il est important que tous les travailleurs, en auto-isolement ou non, appliquent les bonnes pratiques en matière de lavage des mains et d'hygiène respiratoire. Cela peut sauver des vies.**

Les exploitants des camps de chantier devraient veiller à ce que les travailleurs aient facilement accès à des postes de lavage des mains dans l'ensemble des camps.

Il convient de se laver les mains souvent à l'eau et au savon, ou avec un désinfectant pour les mains (dont la concentration d'alcool doit être d'au moins 60 %).

- Les désinfectants pour les mains ne sont pas efficaces lorsque les personnes ont les mains sales (poussière, nourriture, etc.); dans ce cas, il faut leur demander d'utiliser de l'eau et du savon. En l'absence d'eau et de savon, on peut demander aux travailleurs d'utiliser des essuie-mains pour enlever la saleté avant d'utiliser un désinfectant pour les mains.
- Si on utilise de l'eau et du savon, le lavage des mains doit durer au moins 20 secondes.

Le **LAVAGE DES MAINS** est particulièrement important lorsque :

- vous vous apprêtez à manger ou à préparer de la nourriture;
- vous venez d'éternuer, de tousser ou de vous moucher;
- vous allez être en contact avec une personne malade ou infectée (cas confirmé ou présumé) ET vous avez été en contact avec une personne malade ou infectée (cas confirmé ou présumé);

- vous venez de toucher des surfaces souillées, comme des robinets, des poignées de porte, des téléphones ou des télécommandes;
- vous venez d'utiliser les toilettes.

L'**HYGIÈNE RESPIRATOIRE** est également essentielle pour éviter la propagation de la maladie. Voici les principaux éléments à respecter en matière d'hygiène respiratoire :

- couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir lorsque vous toussiez ou éternuez;
- jetez immédiatement à la poubelle vos mouchoirs souillés;
- lavez-vous les mains après avoir toussé ou éternué.

Les exploitants des camps de chantier peuvent favoriser une bonne hygiène respiratoire en sensibilisant les travailleurs à propos de son importance et en veillant à ce qu'ils aient accès à des mouchoirs.

Prévention de la contamination des surfaces et des objets utilisés fréquemment

Les surfaces qui sont touchées ou utilisées fréquemment (toilettes, téléphones, poignées de porte, télécommandes, etc.) devraient être nettoyées à l'aide d'un désinfectant approprié au moins une fois par jour et, si possible, plus souvent.

(Se reporter à la section « *Disposer de suffisamment de matériel de lutte contre les infections* » pour en savoir plus à ce sujet).

Il convient de demander aux travailleurs de ne pas partager leurs objets personnels avec d'autres (appareils électroniques, draps, linges, serviettes, ustensiles, etc.).

Prendre soin de soi-même

Il convient de demander aux travailleurs de surveiller eux-mêmes les symptômes dont ils pourraient souffrir, comme la fièvre, la toux et l'essoufflement.

Une « liste de personnes à contacter » devrait être fournie aux travailleurs pour indiquer qui appeler en cas d'apparition de symptômes, en cas d'urgence ou pour tout autre besoin urgent.

La confidentialité est un facteur clé pour que les travailleurs n'hésitent pas à signaler immédiatement et en toute confiance l'apparition de tout symptôme bénin.

Chaque camp de travail devrait avoir mis en place un protocole permettant d'accéder à des niveaux de soins plus élevés si les symptômes d'une personne s'aggravent.

Invitez les travailleurs à se reposer, à manger équilibré et à garder le contact avec leurs amis et leur famille, que ce soit par téléphone, par les médias sociaux ou par d'autres moyens de communication à distance.

Pour obtenir des renseignements à jour et d'autres références pour les travailleurs, ouvrez la page www.yukon.ca et saisissez les mots clés « isolement COVID ». Ce document est accessible à :

https://yukon.ca/sites/yukon.ca/files/hss/hss-imgs/covid-19_patient_home_isolation_2020-02_fr.pdf

Distance sanitaire : distance physique en maintenant des liens sociaux

Tout le monde, y compris les personnes qui ne sont pas en auto-isolement, doit respecter les consignes de distance physique. C'est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la propagation de la COVID-19. Cette mesure nécessite également de modifier le quotidien de chacun afin de réduire les contacts avec d'autres personnes. Pour appliquer les mesures de distance sanitaire, vous devez :

- **Maintenir une distance de deux mètres entre vous et les autres personnes, y compris au travail;**
- Éviter les lieux bondés et les rassemblements importants (au Yukon, les rassemblements de plus de 10 personnes sont désormais interdits);
- Saluer les personnes d'un signe de la main ou de la tête (ne vous serrez pas la main et ne vous embrassez pas);
- Limiter les contacts avec les gens qui présentent un risque accru de développer une forme grave de la COVID-19 (personnes âgées, immunodéficientes, en mauvaise santé ou atteintes de maladies sous-jacentes);
- Échelonner les heures de repas pour réduire le nombre de travailleurs présents en même temps à la cafétéria;
- Annuler les activités de groupe ou les réunions, et utiliser plutôt les solutions virtuelles, comme les téléconférences;
- Si nécessaire, faire vos courses en dehors des heures de forte affluence pour maintenir une distance physique de deux mètres avec les autres clients.

Disposer de suffisamment de matériel de lutte contre les infections

Tous les camps doivent disposer sur place d'un stock de matériel de lutte contre les infections. Ce matériel doit être suffisamment adapté pour prendre en charge n'importe quel cas confirmé ou présumé, mais également pour permettre une hygiène quotidienne méticuleuse pour l'ensemble des travailleurs. Ce matériel devrait comprendre :

- des produits pour le lavage des mains (savon, eau) et des désinfectants pour les mains (dont la concentration d'alcool doit être d'au moins 60 %);
- des produits de nettoyage appropriés (plus de renseignements ci-dessous);
- des masques chirurgicaux, si possible, pour les personnes en auto-isolement ou les personnes symptomatiques transportées vers un autre établissement;
- des mouchoirs;
- des gants jetables.

Pour tous les camps disposant d'une installation médicale qui propose un niveau de soins plus élevé (ex. médecins, infirmiers praticiens) :

- De l'équipement de protection individuelle (EPI) afin de prendre des précautions contre la transmission par contact et par gouttelettes – ces équipements comprennent des protections oculaires (de préférence avec des écrans latéraux), des masques chirurgicaux ou d'intervention ainsi que des gants et des blouses jetables.

- Un stock d'écouvillons pour mener les tests de dépistage de la COVID-19. Les cliniciens peuvent utiliser les mêmes dispositifs de prélèvement que ceux servant habituellement au dépistage du virus de la grippe (écouvillonnage du nasopharynx). Ils peuvent également utiliser le matériel servant aux tests de dépistage d'autres maladies respiratoires ou du virus de l'herpès simplex et du virus varicelle-zona (écouvillons utilisés pour effectuer des prélèvements sur les lésions cutanéomuqueuses). Tous ces dispositifs doivent être accompagnés d'une étiquette et d'un bon de commande pour dépister la COVID-19. Consultez le site Web du gouvernement du Yukon pour obtenir des conseils et des renseignements sur le dépistage : <https://yukon.ca/fr/covid-19>.
- Il est conseillé de disposer sur place d'un stock de masques N95, si possible, pour les intervenants médicaux qui, à de rares occasions, peuvent être amenés à procéder à une intervention médicale pouvant générer des aérosols (ex. réanimation cardiorespiratoire [RCR], intubation).

Des précautions contre la transmission par voie aérienne ne sont recommandées que pour ces interventions médicales pouvant générer des aérosols, comme l'aspiration ouverte des voies respiratoires, l'intubation, la bronchoscopie et la RCR.

Les EPI à utiliser pour les précautions contre la transmission par voie aérienne comprennent : des masques N95, des protections oculaires (écran facial ou lunettes avec des écrans latéraux), des gants et des blouses.

Ce matériel devrait être acheté auprès de fournisseurs privés et nous vous recommandons de passer commande dans les plus brefs délais en raison des risques de pénurie. Ne stockez pas ces équipements en quantités excessives, car cela pourrait aggraver les contraintes qui s'exercent déjà sur les systèmes de santé et les chaînes d'approvisionnement.

Nettoyer et désinfecter régulièrement

Dans le camp, les surfaces fréquemment touchées comme les toilettes, les tables de chevet et les poignées de porte devraient être désinfectées au moins une fois par jour, et de préférence deux fois par jour, à l'aide d'un produit efficace pour lutter contre le coronavirus. Le coronavirus est un virus enveloppé, ce qui fait de lui l'un des types de virus les plus faciles à éliminer avec le bon produit désinfectant. Voici les types de désinfectants que vous pouvez utiliser :

- solution à base d'eau de Javel diluée – un volume d'eau de Javel pour neuf volumes d'eau (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html>);
- peroxyde d'hydrogène accéléré (0,5 %);
- composés d'ammonium quaternaire.

Santé Canada a publié une liste de désinfectants dont l'utilisation a été homologuée pour lutter contre le virus à l'origine de la COVID-19. Vous pouvez accéder à cette liste de désinfectants adaptés ici : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

Au moment de choisir un désinfectant, assurez-vous que le produit présente un numéro d'identification du médicament (DIN). Vérifiez toujours les renseignements fournis par le fabricant pour garantir l'efficacité du produit contre les coronavirus. Suivez les instructions figurant sur le produit s'agissant de la dilution et du temps de contact. À moins d'indication contraire sur le produit, utilisez un détergent pour retirer de la surface concernée toutes les saletés visibles avant d'y appliquer le désinfectant.

Les surfaces souillées par des sécrétions respiratoires ou des liquides organiques devraient faire l'objet de deux passages : un premier pour nettoyer les sécrétions en question et un deuxième pour

désinfecter la surface à l'aide d'un produit désinfectant efficace. Utilisez des gants jetables et des vêtements protecteurs (ex. tabliers en plastique, sous réserve de disponibilité) lorsque vous nettoyez ou manipulez des surfaces, des vêtements ou du linge souillé par des liquides organiques.

Manipuler la nourriture en toute sécurité

Les germes provenant des personnes infectées ou des surfaces contaminées peuvent facilement se transmettre à la nourriture. Pendant une flambée épidémique, les établissements devraient renforcer leurs procédures habituelles en matière de salubrité et d'hygiène alimentaires. Lorsque c'est possible, déployez des mesures visant à réduire la manipulation de la nourriture en libre-service et des objets qui peuvent entrer en contact avec la nourriture d'autres personnes. Voici quelques exemples de mesures que vous pourriez prendre :

- cesser d'utiliser des lignes en libre-service pour les repas et choisir plutôt de désigner des membres du personnel pour servir la nourriture;
- réduire au minimum la manipulation de plusieurs ensembles de couverts;
- retirer les contenants de nourriture en libre-service des aires de restauration (pichets d'eau ou de jus, distributeurs de crème à café, salières et poivrières, etc.);
- servir les collations directement au personnel ou aux clients et n'utiliser que des collations préemballées;
- veiller à ce que les membres du personnel manipulant de la nourriture se lavent parfaitement les mains et ne travaillent pas dans les zones de manipulation de la nourriture s'ils sont malades;
- veiller à ce que toutes les surfaces des tables et des chaises (y compris les bordures inférieures des chaises) soient nettoyées et désinfectées après chaque repas.

À la fin de leur repas, les personnes placées en auto-isollement peuvent mettre leurs couverts à l'extérieur de leur chambre aux fins de ramassage. Les personnes chargées de ramasser et de manipuler ces couverts peuvent utiliser des gants jetables.

Concernant les couverts, les procédures habituelles de nettoyage et d'hygiène sont suffisantes pour éliminer le virus. Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire que les travailleurs malades utilisent des ustensiles et des assiettes jetables pendant une flambée épidémique.

Manipuler le linge sale en toute sécurité

Prenez des précautions lorsque vous faites la lessive.

- Le linge contaminé doit être placé, sans le secouer, dans un sac ou un panier à linge sale doublé de plastique.
- Lorsqu'une personne travaille en contact direct avec du linge contaminé, elle doit porter des gants et un masque chirurgical.
- Le linge et les vêtements appartenant à un malade peuvent être lavés avec ceux des autres personnes en utilisant une lessive habituelle et de l'eau chaude (entre 60 et 90 °C).
- Il convient de sécher parfaitement le linge.
- Après avoir manipulé du linge contaminé et retiré ses gants, le personnel doit se laver les mains.
- Si le sac ou le panier à linge entre en contact avec du linge contaminé, il peut être désinfecté avec une solution à base d'eau de Javel diluée.

Rédiger une brève description de votre plan qui servira de référence en cas de flambée épidémique dans le camp

Le camp devrait consigner par écrit les initiatives et les procédures mises en œuvre par l'entreprise pour éviter et gérer les cas de COVID-19. Ce plan peut être adapté pour tenir compte des circonstances propres au camp et de la taille de ce dernier. Certains des renseignements suivants figurent peut-être déjà sur le plan de lutte contre les maladies transmissibles de votre camp.

Au minimum, le plan de votre camp devrait comporter les renseignements suivants :

- Emplacement du projet
- Coordonnées de tous les membres du personnel du camp (veillez à indiquer le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de chaque personne)
- Coordonnées du fournisseur de services médicaux
- Nombre de résidents
- Nombre de membres du personnel (ceux qui travaillent dans le camp et ceux hébergés dans le camp)
- Données démographiques et données sur l'état de santé des travailleurs (si elles sont connues)
- Origine des travailleurs : locale, régionale, provinciale ou internationale (si un travailleur est d'origine étrangère, indiquez son pays d'origine)
- Modèles de roulement du personnel et périodes de travail :
Arrivées et départs en avion?
Quelle est la durée de la période de travail/des roulements?
De quel point partent-ils en avion ou en voiture pour se rendre au camp?
- Description de la configuration et des installations du camp :
Nombre de chambres
Nombre d'occupants par chambre
Nombre de
douches
Nombre de
toilettes
Aires de restauration et salles communes
Installations dédiées aux loisirs (salles de sport, billards, salles de télévision, etc.)

Préserver la confidentialité

Il importe que toute intervention ciblant des maladies transmissibles soit non stigmatisante et permette de respecter la confidentialité pour toutes les personnes concernées. Ce principe implique de protéger la vie privée des personnes sollicitant des soins, des personnes en auto-isolément et des personnes concernées par une recherche des contacts ou une enquête épidémiologique.

Revoir les politiques de l'entreprise en matière de gestion sur place

Des contraintes supplémentaires s'exercent sur les systèmes de santé locaux lorsque les politiques d'une entreprise exigent de la part des travailleurs de fournir des certificats médicaux pour prendre un congé de maladie ou reprendre le travail. On demande aux employeurs de dispenser leurs employés

de fournir de tels certificats médicaux lorsqu'ils sont malades ou doivent être placés en auto-isolément. Cela permettra de réduire les contraintes sur le système de santé tout en réduisant le risque de propagation de la maladie dans les collectivités environnantes.

